

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 4 février 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Suzie Fortin, Vincent Jarry, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS :

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Une personne est présente lors de la séance et deux personnes y participent en ligne.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Soutien au maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste.
 - b. Avis de motion du Règlement 2025-01 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.
 - c. Dépôt du relevé sur les déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Embauche d'Alice Desaulniers au poste de chargée de projet.
 - b. Modification de la grille salariale de la municipalité.
 - c. Embauche de Normand Blouin au poste saisonnier d'aide à la voirie.
 - d. Participation de la directrice-générale et greffière-trésorière au Congrès annuel de l'ADMQ.
- 6) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Acceptation de la soumission de Côté-Jean et Associés pour la préparation des plans et des devis pour les travaux sur le Rang 1.
 - c. Acceptation de la soumission de Rappel inc. pour la préparation des plans et des devis pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 2.
- 7) URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 17 janvier 2025.
 - c. Acceptation du projet de réaménagement d'une allée d'accès.

- 8) **ENVIRONNEMENT**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
 - b. Autorisation de signature du renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des frontières pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants.
- 9) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.
 - b. Acceptation de la soumission de la firme Côté-Jean et associés pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie pour le chalet du parc municipal.
 - c. Adoption des plans préliminaires d'architecte pour le chalet du parc municipal.
 - d. Crédit de taxes foncières accordé à la Coop du Grand-Bois.
 - e. Don fait à la Coop du Grand-Bois.
 - f. Aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint- Etienne dans le cadre de sa demande de financement auprès du Fonds régions et ruralité (FRR).
- 10) **SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
 - b. Adoption du rapport d'activité du schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie de Waterloo.
- 11) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12) **AFFAIRES DIVERSES**
- 13) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents. Un moment de silence est tenu en mémoire du conseiller Clarence Lloyd et de monsieur Paul Werbiski, ancien membre du CCU.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-02-012

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 14 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit modifier la résolution 2025-01-09, afin de rajouter le paragraphe suivant :

« **QUE** la municipalité participe à la réalisation du projet avec un montant estimé de 188 500\$, selon les exigences du programme de subvention de la MRC ; »

2025-02-013

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 14 janvier 2025 avec la modification ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. Soutien au maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste.

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail a créé une commission d’enquête sur les relations de travail pour examiner l’avenir du service postal public.

CONSIDÉRANT QUE des tiers parties sont invitées à déposer à la commission leurs commentaires au sujet des problématiques rencontrées par Postes Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste de Saint-Étienne-de-Bolton est présentement protégé par un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste afin de créer des carrefours communautaires ;

2025-02-014

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil manifeste son appui au maintien de ce moratoire sur les bureaux de poste, ainsi que le maintien de la livraison à domicile et son renforcement là où elle est rentable.

QU’aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu’il n’y ait d’abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

ADOPTÉE

b. Avis de motion du Règlement 2025-01 modifiant et remplaçant le règlement 2024-03 sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux.

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QU'il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace le Règlement 2024-03 concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux ;

AVIS DE MOTION est donnée par la mairesse Michèle Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement 2025-01 modifiant et remplaçant le règlement 2024-03 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

c. Dépôt du relevé sur les déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit à l'article 360.2 que le greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires et ceux qui ne l'ont pas fait ;

2025-02-015

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise madame Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière à transmettre au ministère ledit relevé.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES
a. Embauche d'Alice Desaulniers au poste de chargée de projets.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel aux candidatures pour le poste de chargé de projets et qu'elle a organisé plusieurs entrevues avec des potentiels candidats ;

CONSIDÉRANT QU'on a retenu la candidature de madame Alice Desaulniers pour ce poste ;

2025-02-016

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité embauche madame Desaulniers au poste permanent à temps plein de chargée de projets à partir du 27 janvier 2025, selon les conditions convenues avec la municipalité.

ADOPTÉE

b. Modification de la grille salariale de la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le poste de responsable des travaux publics est inclus à la classe 2 de salarisation de la grille salariale ;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités qui incombent à ce poste sont comparables à ceux des postes inclus à la troisième classe de salarisation ;

2025-02-017

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le poste de responsable des travaux publics soit inclus à la classe 3 de la grille salariale de la municipalité.

QU'en 2026, le salaire du responsable des travaux publics soit ajusté à l'échelon correspondant le plus proche de la classe 3.

ADOPTÉE

c. Embauche de Normand Blouin au poste saisonnier d'aide à la voirie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin des services d'un aide à la voirie pour la période estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Racicot devra s'absenter du travail pour une période approximative de 5 semaines à partir du 24 février ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Blouin, ancien aide à la voirie employé par la municipalité, nous a confirmé sa disponibilité à occuper ce poste de manière saisonnière ;

2025-02-018

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité embauche monsieur Normand Blouin à partir du 17 février au 28 novembre 2025 pour un poste saisonnier permanent à temps plein (31 heures/semaine) aux conditions convenues avec la municipalité ;

QUE pour les années subséquentes, l'employé puisse reprendre le travail chaque année du 1^{er} avril au dernier vendredi du mois de novembre ;

QUE les parties puissent mettre fin à ce contrat d'embauche selon les conditions indiquées dans la Politique de ressources humaines de la municipalité.

ADOPTÉE

d. Participation de la directrice générale et greffière-trésorière au congrès annuel de l'ADMQ.

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec organise son congrès annuel du 18 juin au 20 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les formations offertes proposent des sujets d'actualité et d'intérêt pour le monde municipal et constituent une occasion d'échanges avec les autres directeurs municipaux ;

2025-02-019

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil approuve la participation de madame Cristina Chiurtu, directrice générale, au congrès annuel de l'ADMQ, lequel aura lieu du 18 au 20 juin 2025 et que ses dépenses d'inscription, déplacement et logement soient couverts par la municipalité, tel que prévu dans son contrat de travail.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Acceptation de la soumission de Côté-Jean et Associés pour la préparation des plans et des devis pour les travaux sur le 1^{er} Rang

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité plusieurs firmes d'ingénieurs à nous faire une soumission pour la préparation des plans et de devis pour les travaux de pavage et rechargement prévus sur le 1^{er} Rang ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions de la part des firmes suivantes :

Nom	Prix
Avizo Experts-Conseils	47 000\$
Direktion 360	44 700\$
Côté-Jean et associés	21 000\$

2025-02-020

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de services de la firme Côté-Jean et associés pour la préparation de plans et de devis pour les travaux sur le 1^{er} Rang pour un montant total estimé à 21 000 \$.

ADOPTÉE

c. Acceptation de la soumission de Rappel inc. pour la préparation des plans et des devis pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 2.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour la préparation des plans et de devis pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le Rang 2 ;

2025-02-021

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de services de la firme Rappel inc. pour la préparation de plans et de devis pour les travaux sur le Rang 2 pour un montant total estimé à 6 611,06 \$.

ADOPTÉE

7) URBANISME
a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme
Monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme, présente le rapport des permis émis au mois de janvier.
b. Dépôt du procès-verbal du CCU
Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 17 janvier 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme.
c. Acceptation du projet de réaménagement d'une allée d'accès.

Adresse : Allée des Sommets
Lot : 5 662 887
Zone : RUR-12 (Paysage visuel d'intérêt supérieur).
Nature de la demande : Créer une nouvelle allée d'accès et réaménagement paysager.

CONSIDÉRANT QUE le plan proposé et préparé par la firme d'architecte *Nature humaine* démontre que le pourcentage de déboisement du projet rencontre les normes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement actuel sera reboisé et créera un écran d'intimité avec la propriété voisine ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de mesures anti-érosion permanentes et temporaires est prévu ;

CONSIDÉRANT QUE les pentes de la nouvelle allée d'accès sont inférieures à 15% et que certaines sections seront corrigées pour rencontrer les normes du Service incendie de Waterloo ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint l'objectif d'intégration au milieu naturel du règlement PIIA ;

2025-02-022

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal accepte, sur recommandation du CCU, le projet de réaménagement de l'allée d'accès tel que présenté au plan d'architecte de la firme Nature humaine.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Autorisation de signature du renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des frontières pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants.

ATTENDU QUE le 21 janvier 2025, la Ressourcerie des Frontières a transmis une nouvelle entente à la municipalité Saint-Étienne-de-Bolton valide pour un terme de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE la Ressourcerie offre un service unique de collecte, de transport et de traitement des encombrants qui remplace la collecte municipale des encombrants destinés à l'enfouissement, communément appelée « collecte des gros rebuts »;

ATTENDU QUE la Ressourcerie détourne de l'enfouissement la grande majorité des objets qu'elle collecte en favorisant dans l'ordre, le réemploi, le recyclage et la valorisation, aidant la Municipalité à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec dans sa politique de gestion des matières résiduelles et son plan d'action;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une tarification annuelle, calculée ainsi :

- pour l'année 2025, un montant annuel de 5 200 \$, taxes en sus, calculé selon la pondération des tonnes récupérées en 2021-2022-2023, soit 8 tonnes en date du 30 juin 2024, au taux de 650 \$/tonne;
- pour l'année 2026, le montant annuel sera déterminé en date du 30 juin 2025; il sera calculé selon la pondération des tonnes récupérées en 2022-2023-2024, au même taux;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'entente convenant des coûts et des modalités.

2025-02-023

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser la mairesse, madame Michèle Turcotte et la directrice générale, madame Cristina Chiurtu, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service avec la Ressourcerie des Frontières, telle qu'elle a été déposée au conseil.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.

Madame Suzie Fortin, conseillère responsable des loisirs et de la culture, présente le rapport du mois.

b. Acceptation de la soumission de la firme Côté-Jean et Associés pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie pour le chalet du parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d’offres sur invitation pour obtenir une soumission d’une firme d’ingénieurs pour la préparation des plans et de devis pour la construction du chalet municipal ;

CONSIDÉRANT QU’elle a reçu une seule soumission de la part de la firme Côté-Jean et Associés Inc. ;

2025-02-024

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l’offre de Côté-Jean et Associés inc. pour un montant total estimé à environ 26 000 \$ pour l’obtention des plans et devis en structure, civil, mécanique et électrique du bâtiment.

ADOPTÉE

c. Adoption des plans préliminaires d’architecte pour le chalet du parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les plans préliminaires du chalet du parc de la part de la firme d’architectes Espace vital ;

CONSIDÉRANT QUE les plans datés du 30 janvier 2025 correspondent aux instructions fournies par la municipalité ;

2025-02-025

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité adopte les plans préliminaires préparés le 30 janvier 2025 par la firme d’architectes Espace vital ;

QU’une fois les plans d’ingénierie reçus, la municipalité fasse un appel d’offres publics pour la démolition et la reconstruction du chalet du parc municipal.

ADOPTÉE

d. Crédit de taxes foncières en faveur de la COOP du Grand-Bois.

CONSIDÉRANT QUE l’article 91.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale d’accorder une aide à une coopérative de solidarité qui s’est, par ses statuts, interdit d’attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées ;

CONSIDÉRANT QUE la COOP du Grand-Bois correspond à ces critères;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir la COOP du Grand-Bois dans le but d’assurer le maintien et le développement d’une offre de services communautaires et consolider l’offre de services de proximité pour l’ensemble de la population de la municipalité ;

2025-02-026

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accorde un crédit de taxes foncières à la COOP du Grand-Bois pour le lot numéro 5 191 695 (12, rue Principale, Saint-Étienne-de-Bolton, Québec J0E 2E0) à partir de 2025 et à durée indéterminée.

ADOPTÉE

e. Don en faveur de la COOP du Grand-Bois.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir la COOP du Grand-Bois dans leurs projets communautaires et la Popote roulante, ainsi que d'autres offres de services pour la population;

2025-02-027

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité fasse un don de 640 \$ à la COOP du Grand-Bois.
ADOPTÉE

f. Aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint- Etienne dans le cadre de sa demande de financement auprès du Fonds régions et ruralité (FRR).

Monsieur Vincent Jarry déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient du vote.

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Cœur de Saint-Etienne a déposé une demande de financement de 11 900 \$ auprès du Fonds régions et ruralité (FRR), afin de poursuivre les études nécessaires pour spécifiquement réaliser un plan d'affaires afin de valider la pérennité de requalifier l'église de Saint-Etienne- de-Bolton vers une vocation communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir ce projet qui vise à revitaliser le cœur du village en créant un espace dynamique et rassembleur qui répondra aux besoins de la population actuelle, ainsi qu'aux populations futures désireuses de s'ancrer dans le village, tout en maintenant la vitalité et la solidarité au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cette subvention est conditionnelle à la participation financière de la municipalité pour un montant évalué à 5 950 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par la résolution numéro 2024-09-185, a déjà appuyé financièrement l'OBNL Cœur de Saint-Étienne pour la première phase des études;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement pour citer le bâtiment afin de protéger sa valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QU'une première phase d'études a été réalisée à l'automne 2024, laquelle a permis de déterminer que le bâtiment est propice à une requalification, mais qu'un plan d'affaires devra être réalisé afin de vérifier la pérennité du projet;

2025-02-028

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant additionnel maximal de 5 950 \$ comme aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint-Etienne dans le cadre de sa demande de financement auprès du Fonds régions et ruralité afin de réaliser un plan d'affaires.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

a. Adoption du rapport d'activité du schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie de Waterloo.

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de la sécurité publique et incendie de la ville de Waterloo a déposé le rapport des activités et le schéma de risques 2024 ;

2025-02-029

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton adopte le rapport 2024 du service de Sécurité incendie de Waterloo.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 4 février 2025

Fournisseur	Description	Montant
ADMQ - Zone Estrie	Webinaire - formation sécurité des barrages	178,21 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Clés d'accès supp et programmation système d'alarme	366,02 \$
BOUTIN-RACICOT CHARLENE	Remboursement 50% produits hygiéniques réutilisables	35,00 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels - Dossier général	760,14 \$
Canadian Pacific Railway Company	Q4-2024/Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
CARPENTIER LOUISE	Remboursement abonnement bibliothèque Magog	60,00 \$
CAUCA	Frais annuels 2025 - Logiciel alertes de masse	298,02 \$
CENTRE RÉG. DE SERVICES AUX BIBLIO	Contribution municipale 2025	4 256,14 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Service développement site web	8 623,13 \$
CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	Contrôle mural d'humidité Delux (Archives)	354,24 \$
COGECO CONNEXIONS	Internet – Février	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - Février 2025	220,75 \$
CORNELLIER DAVID	Remboursement au crédit, Client: 9510 11 1688	200,00 \$
DH ÉCLAIRAGE INC.	Acompte sur le bon de commande E0417	919,41 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Analyses d'eau – citoyens	8 058,73 \$
HYDRO-QUÉBEC	Électricité – Mairie et Parc – 16 nov au 20 jan	2 941,88 \$
INFORMATIQUE ASR	Téléphonie - Février et achat et installation ordinateur nouvelle employée	2 513,33 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft 365 Business - abonnement annuel	2 781,48 \$
INFOTECH	Frais d'expédition papeterie 2025	41,94 \$
JAGUAR MEDIA INC.	Abonnement annuel "Municipal 501 à 1000"	212,70 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	3/6 - Déneigement - Janvier 2025	53 161,43 \$
LES ENTREPRISES ANTOINE LACASSE	Versement 2/2 - Entretien de la patinoire	2 299,50 \$
LES POMPAGES WEST BROME INC.	Remboursement - cautionnement contrat 2024	4 748,47 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Numéros civique (5) - Nom de rue (1)	173,04 \$
LORRAINE RACICOT	Remboursement abonnement biblio Magog	62,50 \$
MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST	Forfait Mutuelle FQM - unité 58070	466,62 \$
MÉGABURO INC.	Fourniture de bureau	139,09 \$
MÉGABURO INC.	Frais gestion annuel service impression	57,49 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	1 258,00 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	13,58 \$
OZERO SOLUTIONS	Station de lavage mobile - Lac Libby	25 944,72 \$

